

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 20 Septembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Marina PICORNELL, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Carole COLMENERO, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE,

Absents excusés : Mme Marie DARNER ayant donné procuration à Mme Carole COLMENERO, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Laurence AUSINA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2024/05/09 – Contrat d'apprentissage

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

La collectivité souhaite avoir recours à l'apprentissage afin de recruter une alternance issue d'une formation en master 1 de gestion avec l'Université qui puisse intégrer le service comptabilité et gérer les opérations complexes, effectuer la gestion financière des marchés, des opérations d'investissement et des dossiers de subvention. Cette personne sera le binôme du second agent comptable chargé plus spécifiquement des recettes et dépenses dites de fonctionnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage ;
- **DE CONCLURE** un contrat d'apprentissage pour une durée maximale de deux ans correspondant aux diplômes de Master 1 et 2 à l'Institut d'Administration des Entreprises pour assurer des fonctions de gestionnaire financier ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses au Budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer ledit contrat d'apprentissage et tout acte utile en la matière ;

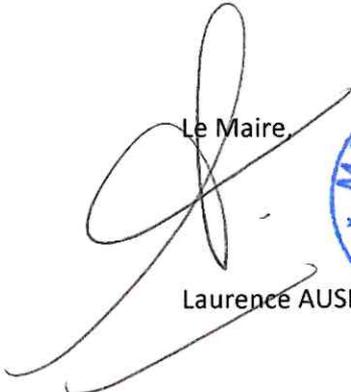
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 02 Octobre 2024

PUBLIÉ LE 02 OCT. 2024

Le Maire,

Laurence AUSINA

